

MOTION URGENTE

Auteur Gilbert TRUFFER, Doris SCHMIDHALTER-NAEFEN, Reinhold SCHNYDER et Emmanuel AMOOS, AdG/LA

Objet Suspension temporaire du frein aux dépenses et à l'endettement

Date 14/06/2020

Numéro 2020.06.110

Actualité de l'événement

Le coronavirus s'est propagé extrêmement vite dans le monde entier et a aussi touché le Valais. Le canton du Valais a rapidement pris des mesures de soutien financier, synonymes de dépenses supplémentaires dans le budget cantonal.

Imprévisibilité

On ne pouvait pas prévoir un événement aussi dramatique au niveau mondial, ni ses conséquences.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Les mesures que le coronavirus a rendues nécessaires ont entraîné pour le canton du Valais des charges supplémentaires qui ne peuvent être décomptées dans le cadre de la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement.

L'art. 25 de la Constitution valaisanne prévoit un frein aux dépenses et à l'endettement. Le budget du canton doit prévoir un excédent de revenus pour le compte en cours et un excédent de financement pour les investissements. Si le compte s'écarte du budget et présente un excédent de charges ou une insuffisance de financement, l'amortissement de ces découverts doit être prévu au budget du deuxième exercice suivant.

La loi d'application du 9 juin 2004 concernant cette disposition constitutionnelle prévoit des exceptions à ces dispositions constitutionnelles en cas:

- a) de situation économique particulièrement difficile;
- b) de catastrophe naturelle;
- c) d'autre événement ou situation présentant un caractère grave ou extraordinaire.

Selon la loi, un écart des principes du double frein à l'endettement nécessite une décision du Grand Conseil prise à la majorité absolue des représentants du peuple.

Il est assez clair que non seulement la situation économique actuelle est difficile, mais aussi que la pandémie de coronavirus constitue un événement présentant un caractère grave et extraordinaire. Des mesures d'économie dans le cadre du budget seraient du poison pour l'économie et la population valaisannes.

Conclusion

Nous adressons au Conseil d'Etat du canton du Valais la requête suivante:

Cette motion exige du Conseil d'Etat qu'il soumette au Grand Conseil une proposition de décision visant à suspendre temporairement le frein aux dépenses et à l'endettement.